

***Assemblée générale de Presles Tennis de Table***

**16/06/2021**

Ouverture de la séance à 18H35.

**Rapport Moral du Président Jean-Marc HENNEBERT**

Le Président ouvre la séance en remerciant fortement pour leur présence à notre Assemblée Générale tous les participants : Martine TISSU, Maire Adjointe en charge de la vie associative, culturelle et sportive à Presles accompagnée par Mr Cohen Laurent de la commission sportive ainsi que les adhérents, Stéphane, Laura, Jules, Anaëlle, Mélanie, Christian, Stan, Nyls, Lydson, Laurent, Hugo, Justin, François, Pierre-Yves, Minh, Louis notre entraîneur, Mme Ygouf (maman de Jules) et les membres du bureau Thierry, Maxime, Alain, Daniel Aurélien et Jeremy.

Bilan sportif de la saison :

Suite à l'arrêt des compétitions pour Covid19, les classements sont gelés (aucune montée et aucune descente)

Les 3 équipes qui ont participé à la compétition départementale restent dans leur division :

- Presles 1 reste en D1
- Presles 2 reste en D2
- Presles 3 reste en D3

Les réinscriptions des équipes pour les compétitions de l'année prochaine seront gratuites.

Le club a pu bénéficier du chômage partiel pour le salaire de notre entraîneur entre les mois de janvier et mai.

---

## Rapport Financier du Trésorier Maxime Johannin

### ➤ RECETTES

Les principales recettes pour cette saison ont été :

- ☞ La subvention de la mairie via l'USLP d'un montant de **1500 €**
- ☞ La subvention Départementale de **224 € X 2**
- ☞ Les cotisations des pongistes, soit **2380 €**
- ☞ Les ventes de maillots **740 €**
- ☞ Remboursement Salaire par la DRFIP IdF, **780 €** (janvier à Mai, 5 mois)

### ➤ DEPENSES

Les dépenses les plus importantes pour le club sont :

- ☞ Le salaire de l'entraîneur **2017,21 €**
- ☞ L'URSSAF **70 €**
- ☞ **1141.05 €** pour les licences
- ☞ **404 €** d'engagement pour les championnats
- ☞ **434 €** de ré affiliation et de cotisations club
- ☞ **1672.20 €** de matériels (essentiellement maillots)

## **Bilan Comptable du Trésorier Maxime Johannin**

Sur notre compte courant nous avons un solde positif au 15 juin de 1034.38 euros auquel il faudra retirer les salaires de Juin, juillet et d'aout, puisque nous lisons la rémunération sur 12 mois, ainsi que les prélèvements de l'URSSAF, soit un total d'environ 1000,00 euros.

Le solde initial était de 801.78, la balance comptable est donc excédentaire de 232.60 euros.

Sur le livret A, nous disposons de 5028.31 euros.

Peut-être allons-nous pouvoir prochainement fêter les 30 ans du club !

Tous les documents de trésorerie sont à votre disposition sur demande et peuvent être envoyés par courriel.

Merci de votre attention.

Le Trésorier

***Maxime JOHANNIN***

**Les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

## Cotisations 2020 – 2021

Les montants des cotisations pour les adhérents qui se réinscrivent la saison prochaine sont les suivants :

- Cotisation + Licence traditionnelle : 100 € - 40 € (aide Covid) = 60 €
- Cotisation + Licence promotionnelle : 80 € - 40 € (aide Covid) = 40 €
- Montants des cotisations approuvés à l'unanimité.

## Réorganisation au sein du bureau

Jérémy SPIESS passe de secrétaire à trésorier.

Maxime JOHANNIN passe de trésorier à trésorier adjoint.

Thierry JOHANNIN passe de trésorier adjoint à secrétaire.

## Questions diverses

- Jean-Marc : Comment sont attribuées les subventions de la mairie aux associations ?  
*Martine Tissu : Sur dossier rempli par les diverses associations. Cette année toutes les associations ont reçu une subvention même les deux qui n'ont rien demandées à savoir La ligue contre le cancer (la mairie donne tous les ans le même montant) et le Rugby de l'Isle Adam (Mr Le Maire souhaite participer car environ une quinzaine d'enfants Preslois sont inscrits).*
- Alain : Y aura-t-il des aides de la fédération sur le montant des licences car cette année a été presque vierge ?  
*Pour le moment nous n'avons aucune information ni de la fédération ni du comité départemental à ce sujet.*
- Alain : La ville de Mours va réquisitionner la salle polyvalente où les pongistes Moursiens s'entraînent. Est-il possible de les accueillir dans notre gymnase les mercredis lors de nos entraînements ?  
*Pas de soucis pour accueillir les pongistes Moursiens. Leur responsable peut prendre contact avec notre président.*

La séance est levée à 19H00.

Le Président

HENNEBERT Jean Marc



Le Secrétaire

SPIESS Jérémy

